

(581) Le gouvernement a annoncé que l'instauration de la TPS entraînerait une augmentation unique des prix de l'ordre de 1,25 p. 100. Abstraction faite de l'hypothèse douteuse selon laquelle toutes les économies au titre de la TVF seront transmises aux consommateurs, les estimations de prix du gouvernement supposent que les travailleurs ne réagiraient pas aux augmentations de prix découlant de l'instauration de la TPS. Cela n'est certainement pas ce que nous avons entendu d'un océan à l'autre de la part des représentants syndicaux. Les syndicats ont déclaré au Comité que leurs demandes salariales tiendront compte de l'augmentation prévue des prix en raison de la TPS, laquelle est sensiblement plus élevée que celle présentée par le gouvernement.

(582) Par conséquent, le gouvernement veut instaurer une taxe qui entraînera des demandes salariales et un chômage plus élevés, et qui engendrera peut-être des conflits ouvriers. Il y a déjà des signes d'agitation ouvrière : la grève de 16 000 ouvriers des aciéries Stelco et Algoma et des travailleurs de diverses compagnies forestières. Même la Banque du Canada n'y échappe pas. Les employés de bureau et les travailleurs manuels de la Banque du Canada, à Montréal, menacent d'aller en grève s'ils n'obtiennent pas, en 1991, une augmentation qui compense les effets de la TPS.

(583) Les renseignements que le Comité a reçus indiquent que les estimations de prix du gouvernement ne sont tout simplement pas défendables. Dans l'ensemble, nous estimons qu'il est beaucoup plus probable que l'impact initial sur les prix soit plus élevé que 1,25 p. 100 et que les revendications salariales risquent de prolonger ces répercussions au cours des périodes subséquentes et d'entraîner une hausse du taux d'inflation sous-jacent.